

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21340126800122	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune REGIE ANIMATION ET CULTURE
--------------------------------	--

POSTE COMPTABLE DE : CTRE FINANCES PUBLIQUES ST PONS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : REGIE ANIMATIONS ET CULTURE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

3

A1 - Vue d'ensemble - Sections

4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses

9

B2 - Balance générale du budget - Recettes

10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions

Sans Objet

M1.1 - Equilibre des opérations financières

22

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

23

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes

24

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)

Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)

Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)

Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées

Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers

Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la région

Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat

Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus

Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés

Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel

25

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement employé par la région

27

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)

Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)

Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
I	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délégation n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
II	VUE D'ENSEMBLE
A1	

EXPLOITATION	DEPENSES DE LA SECTION	437 298,80	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	437 298,80	424 862,04
	RECETTES DE LASECTION	D'EXPLOITATION			

R E P O R T E S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE	0,00	+	0,00	
	L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	0,00	(si excédent)	12 436,76
	REPORTE (2)				

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	437 298,80	=	437 298,80
------------------------------------	------------	---	------------

INVESTISSEMENT	DEPENSES DE LA SECTION	90 503,44	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES	90 503,44	
	RECETTES DE LASECTION	D'INVESTISSEMENT			

R E P O R T E S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE	5 997,00	+	15 000,00	
	L'EXERCICE PRECEDENT (2)				
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	2 230,56	(si solde positif)	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(2)			

TOTAL DE LA SECTION	D'INVESTISSEMENT (3)	98 731,00	=	98 731,00
---------------------	----------------------	-----------	---	-----------

TOTAL DU BUDGET (3)	536 029,80		536 029,80
---------------------	------------	--	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	283 475,81	0,00	304 193,80	304 193,80	304 193,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 750,53	0,00	107 800,00	107 800,00	107 800,00
014	Atténuations de produits	930,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00			
Total des dépenses de gestion des services		394 156,34	0,00	413 193,80	413 193,80	413 193,80
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 590,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		395 746,34	0,00	414 993,80	414 993,80	414 993,80
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 560,64		22 305,00	22 305,00	22 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		20 560,64		22 305,00	22 305,00	22 305,00
TOTAL		416 306,98	0,00	437 298,80	437 298,80	437 298,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	437 298,80
--	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 462,69	0,00	91 750,00	91 750,00	91 750,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	271 500,00	0,00	285 807,04	285 807,04	285 807,04
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes de gestion des services		362 962,69	0,00	382 557,04	382 557,04	382 557,04
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	25 900,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		388 862,69	0,00	402 557,04	402 557,04	402 557,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	20 343,91		22 305,00	22 305,00	22 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		20 343,91		22 305,00	22 305,00	22 305,00
TOTAL		409 206,60	0,00	424 862,04	424 862,04	424 862,04

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	12 436,76
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	437 298,80
--	------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

0,00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la règle appliquée le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $RI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 216,73	5 997,00	68 198,44	68 198,44	74 195,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		15 216,73	5 997,00	68 198,44	68 198,44	74 195,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 343,91		22 305,00	22 305,00	22 305,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		20 343,91		22 305,00	22 305,00	22 305,00
TOTAL		35 560,64	5 997,00	90 503,44	90 503,44	96 500,44

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

98 731,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	15 000,00	15 000,00	61 426,00	61 426,00	76 426,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes		15 000,00	15 000,00	61 426,00	61 426,00	76 426,00
d'équipement						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 000,00	15 000,00	61 426,00	61 426,00	76 426,00
021	Virement de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la règle effective une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + RE 042 - RE 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - RI 040

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	
de la règle.	
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)
0,00	0,00

Pour information :

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
98 731,00	
=	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
0,00	
+	
TOTAL	
35 560,64	15 000,00
20 560,64	22 305,00
0,00	0,00
20 560,64	22 305,00
041	Opérations patrimoniales (4)
040	Opérations entre sections (4)
Opérat° ordre transfert	
22 305,00	22 305,00
22 305,00	22 305,00
98 731,00	98 731,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	304 193,80		304 193,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	107 800,00		107 800,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200,00		1 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 800,00	0,00	1 800,00
68	Dot. Amortist, dépréciat', provisions	0,00	22 305,00	22 305,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation - Total		414 993,80	22 305,00	437 298,80
EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

437 298,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	22 305,00	22 305,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie) budgétaire	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	74 195,44		74 195,44
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat' des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		74 195,44	22 305,00	96 500,44
INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

2 230,56

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

98 731,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

ID : 034-213401268-20240402-2024_050BPRAC-BF

Publié le

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
B2	BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'exploitation - Total		402 557,04	22 305,00	424 862,04
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	91 750,00		91 750,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	285 807,04		285 807,04
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00		5 000,00
76	Produits financiers	0,00	22 305,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	42 305,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 436,76
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	437 298,80

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement - Total		76 426,00	22 305,00	98 731,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	76 426,00	0,00	76 426,00
14	Prov., Réglementées, amort., dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		22 305,00	22 305,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 731,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(6) Ce chapitre existe uniquement en M₄, en M₄, 41 et en M₄, 43.

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	283 475,81	304 193,80	304 193,80
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	29 586,60	28 550,00	28 550,00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	549,59	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	300,00	300,00
61	Sous-traitance générale	159 210,00	171 321,80	171 321,80
6135	Locations mobilières	16 300,00	14 500,00	14 500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 100,92	11 000,00	11 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	500,00	500,00
6168	Autres	0,00	600,00	600,00
617	Etudes et recherches	0,00	10 400,00	10 400,00
618	Divers	8 046,70	10 400,00	10 400,00
6233	Foires et expositions	16 833,33	17 840,00	17 840,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	330,00	330,00
6237	Publications	15 800,00	7 650,00	7 650,00
6241	Transports sur achats	0,00	40,00	40,00
6248	Divers	0,00	50,00	50,00
6257	Réceptions	2 810,86	2 282,00	2 282,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	2 681,89	3 100,00	3 100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	80,00	80,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	300,00	300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	150,00	150,00
6288	Autres	0,00	3 500,00	3 500,00
6358	Autres droits	11 600,00	16 500,00	16 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	109 750,53	107 800,00	107 800,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	74 600,00	74 200,00	74 200,00
6218	Autre personnel extérieur	2 687,34	3 250,00	3 250,00
6333	Particip. employeurs format° pro. cont.	0,00	100,00	100,00
6411	Salaires, appointements, commissions	2 942,49	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	16 232,97	16 500,00	16 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 487,73	7 250,00	7 250,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	3 850,00	3 850,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	0,00	920,00	920,00
6458	Cotisa° autres organismes sociaux	3 800,00	1 650,00	1 650,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	80,00	80,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	930,00	1 200,00	1 200,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	720,00	700,00	700,00
6518	Autres	200,00	300,00	300,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	200,00	200,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)				413 193,80
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 590,00	1 800,00	1 800,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	100,00	100,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	900,00	800,00	800,00
678	Autres charges exceptionnelles	690,00	900,00	900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f				414 993,80
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	20 560,64	22 305,00	22 305,00
6811	Dot., amort., immos incorp. et corporelles	20 560,64	22 305,00	22 305,00
D'INVESTISSEMENT TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION				22 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Total des opérations réelles et d'ordre)				22 305,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE				416 306,98
				437 298,80

III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1
III		

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
RESTES A REALISER N-1 (13)				0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)				0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				437 298,80

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la règle appliquée le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle appliquée le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

437 298,80	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES
=	
12 436,76	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)
+	
0,00	RESTES A REALISER N-1 (10)
+	

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	88 462,69	91 750,00	91 750,00
706	Prestations de services	86 103,56	91 750,00	91 750,00
70878	Remb. frais par des tiers	2 359,13	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	271 500,00	285 807,04	285 807,04
74	Subventions d'exploitation	271 500,00	285 807,04	285 807,04
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	5 000,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	3 000,00	5 000,00	5 000,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		362 962,69	382 557,04	382 557,04
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	25 900,00	20 000,00	20 000,00
7713	Libéralités reçues	25 000,00	20 000,00	20 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	900,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		388 862,69	402 557,04	402 557,04
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	20 343,91	22 305,00	22 305,00
777	Quoté-part subv invest transf cpte résul	20 343,91	22 305,00	22 305,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 343,91	22 305,00	22 305,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION NF 1 EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		409 206,60	424 862,04	424 862,04

III - VOTE DU BUDGET	SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2
III		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			
III - VOTE DU BUDGET			
B1			
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
Vote (4)			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	3 700,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	2 100,00	0,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	8 672,73	52 024,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	0,00	6 974,44
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	744,00	9 200,00
Total des dépenses d'équipement		15 216,73	68 198,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (B.A.régie)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		15 216,73	68 198,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	20 343,91	22 305,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	20 343,91	22 305,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	791,00	791,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	826,67	827,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	17 798,19	17 798,00
13918	Autres subventions d'équipement	928,40	2 889,00
Charges transférées		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 343,91	22 305,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		35 560,64	90 503,44
RESTES A REALISER N-1 (10)			5 997,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			2 230,56
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			98 731,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...12 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		98 731,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		0,00
RESTES A REALISER N-1 (9)		15 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		83 731,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		22 305,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		22 305,00
Opérations patrimoniales (8)		0,00
041		0,00
2805		472,00
28131		472,00
28135		472,00
28183		472,00
28184		472,00
20100		472,00
040		472,00
021		472,00
TOTAL RECETTES REELLES		61 426,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00
Total des recettes financières		0,00
27		0,00
26		0,00
18		0,00
165		0,00
10		0,00
Total des recettes d'équipement		61 426,00
23		0,00
22		0,00
21		0,00
20		0,00
16		0,00
1314		0,00
13		0,00
Libellé (1)		Pour mémoire
Vote (4)		Propositions nouvelles (3)

III - VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	
B2	III

III - VOTE DU BUDGET	
III	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : MATERIEL REGIE SON/LUMIERE THEATRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	b	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES			c	d
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

RESULAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	
III	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : MATERIEL DE SCENE THEATRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	b	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES (répartition)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		0.00
--	--	------

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	
III	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : BATIMENT THEATRE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)/(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2051	Concessions et droits assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	immobilisations corporelles	6 291.65	5 997.00	52 024.00	52 024.00	0.00
2135	Installations générales, agencements	6 291.65	5 997.00	52 024.00	52 024.00	0.00
2183	Matériel de bureau et informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22	immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
20	immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	immobilisations corporelles	0.00	0.00
22	immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00
23	immobilisations en cours	0.00	0.00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	Excédent de financement si positif
	Besoin de financement si négatif
	-58 021.00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	
B3	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : BATIMENT CINEMA

Pour vote

Art. (2)	Libelle (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	5 149.00	0.00	6 974.44	6 974.44	0.00
2135	Installations générales, agencements	5 149.00	0.00	6 974.44	6 974.44	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	d
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	-6 974.44
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	
III	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT
B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : MATERIELS ET EQUIPEMENTS CINEMA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles	5 087,10	0,00	9 200,00	b	9 200,00
21	Immobilisations corporelles	5 087,10	0,00	9 200,00		9 200,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 087,10	0,00	9 200,00		9 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	d
13	Subventions d'investissement	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-9 200,00
--	--	-----------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la règle.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	
IV	ELEMENTS DU BILAN
A4.1	EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles	Vote (2)	Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)		
		Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	9 003,00	9 003,00
		Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	9 003,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

Propositions nouvelles	Vote (2)	Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
		Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	9 003,00	0,00
		Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	9 003,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Propositions nouvelles	Vote	Depenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	22 305,00	22 305,00
		Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	22 305,00	22 305,00
		Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique
(2) Cumul des crédits de l'exercice volets ou reports
(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	
IV	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES			
PROPRES = A + B		22 305,00	I
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat' afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		22 305,00	22 305,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	22 305,00	22 305,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	
IV	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b			
RESSOURCES PROPRES EXTERNES de l'année (a)			
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
RESSOURCES PROPRES INTERNES de l'année (b) (3)			
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	472,00	472,00
28131	Bâtiments	2 848,00	2 848,00
28135	Installations générales, agencements, ..	7 270,00	7 270,00
28183	Matériel de bureau et informatique	919,00	919,00
28184	Mobilier	1 065,00	1 065,00
28188	Autres	9 731,00	9 731,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique 1ère Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : COD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif,
TECH : Technique,
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain),
S : Social,
MS : Médico-social,
MT : Médico-technique,
SP : Sportif,
CULT : Culturel
ANIM : Animation,
POL : Police,
POMP : Sapeurs-pompiers,
X : Emplois non classés

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2* : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-13 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-5 : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (- 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
332-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une cure de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
332-352 : Modalités particulières de recrutement sans concours, parcours directs à la fonction publique (emplois fonctionnels de direction).
343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'états.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
IV	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
C1.2	ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)			
AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	
IV	ARRETE ET SIGNATURES
D	

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présente par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ARONOFF EMMANUEL , Conseiller Municipal	
BALDACCHINO THIERRY , Conseiller Municipal Délégué	
BLANQUART MARIE-CHRISTINE , Conseillère Municipale	
BRAIL PATRICK , Conseiller Municipal	
BURGAT LAURENT , conseiller municipal	
CANOVAS MICHEL , Adjoint au Maire	
DALERY GUILLAUME , Maire	
DANIEL NATHALIE , Conseillère Municipale	
FLORENTIN FABRICE , Conseiller Municipal Délégué	
GARRE PIERRE , Conseiller Municipal	
GUYARD ANGELINE , Adjointe au Maire	
LACOUCHE MAXENCE , Conseiller Municipal	
MECHE FLORENCE , Adjointe au Maire	
PEREZ NATHALIE , Conseillère Municipale	
PICARD THERESE , Conseillère Municipale	
POULAIN ALAIN , Conseiller Municipal	
PUNA MARIE , Conseillère Municipale Déléguée	
ROBINET CORINNE , Conseillère Municipale	
ROQUES MAGALI , Conseillère Municipale	
SABATIER JEAN-CLAUDE , 1er Adjoint au Maire	
SZULAK LAURENT , Conseiller Municipal	

IV – ANNEXES	
IV	ARRETE ET SIGNATURES
D	

VIDAL LISE , Conseillère Municipale	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20240402-2024_050BPRAC-BF

IV - ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	
IV	D

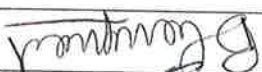
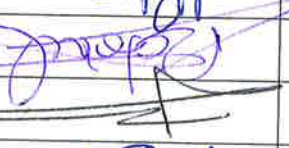
Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	16

Votes POUR :	16
Votes CONTRE :	0
Votes ABSTENTION :	0

Date de convocation : 28 MARS 2024

Présenté par le président de séance, à Lamalou les Bains, le 2 AVRIL 2024

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

CONSEILLERS MUNICIPAUX		Présent	Absent	PROCURATION A	SIGNATURE
ARONOFF EMMANUEL, Conseiller Municipal				CANOVAS	
BALDACCHINO THIERRY, Conseiller Municipal Délégué					
BLANQUART MARIE-CHRISTINE, Conseillère Municipale					
BRAIL PATRICK, Conseiller Municipal					
BURGAT LAURENT, Conseiller municipal				DALERY	
CANOVAS MICHEL, Adjoint au Maire					
DALERY GUILLAUME, Maire					
DANIEL NATHALIE, Conseillère Municipale					
FLORENTIN FABRICE, Conseiller Municipal Délégué					
GARRE PIERRE, Conseiller Municipal					
GUARD ANGELINE, Adjointe au Maire					
LACOCHE MAXENCE, Conseiller Municipal					
MECHE FLORENCE, Adjointe au Maire					
PEREZ NATHALIE, Conseillère Municipale					
PICARD THERESE, Conseillère Municipale					
POULAIN ALAIN, Conseiller Municipal					
PUNA MARIE, Conseillère Municipale Déléguée					
ROBINET CORINNE, Conseillère Municipale					
ROQUES MAGALI, Conseillère Municipale					
SABATIER JEAN-CLAUDE, 1er Adjoint au Maire					
SZULAK LAURENT, Conseiller Municipal					
VIDAL LISE, Conseillère Municipale					

Certifié exécutoire par le Président de séance, compte tenu de la transmission en Préfecture le 2 AVRIL 2024, et de la publication le 2 AVRIL 2024,



Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20240402-2024_050BPRAC-BF